

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



AUX SYNDICATS CGT DE LA BRANCHE CAOUTCHOUC

NÉGOCIATIONS SALARIALES DE LA BRANCHE, « CIRCULEZ...Y A RIEN À VOIR! »

Le 10/04/08

- Chimie
- caoutchouc
- Industrie Pharmaceutique
- Répartition Pharmaceutique
- Droguerie Pharmaceutique
- Instruments à écrire
- Laboratoires d'Analyses Médicales
- Navigation de Plaisance
- Officines
- Pétrole
- Plasturgie
- Négoce et prestations de services dans les domaines médicotechniques

Circ. Caout. Ntre Réf. YP/ZK n° 186.

⇒ ENCORE UNE RÉUNION POUR RIEN!

La CFDT, fait une déclaration sur le changement d'ordre du jour alors que cette modification avait déjà été validée paritairement le 10 mars 2008 par toutes les organisations syndicales sur les salaires, dans la branche, et quitte la salle. Situation curieuse pour une organisation qui prétend défendre le pouvoir d'achat des salariés!

Compte tenu des événements récents qui se sont déroulés à KLEBER/Toul, la CGT fait également une déclaration sur la répression de Michelin contre les salariés de Kléber à Toul qui ont le courage de combattre le patronat qui, afin d'augmenter ses profits, n'hésite pas à jeter 826 salariés à la rue. La nécessaire mobilisation des salariés de toute la branche Caoutchouc est urgente, tant pour mettre un terme aux attaques que subissent les militants de la CGT traînés devant les tribunaux, que sur l'avenir industriel du caoutchouc et de ses emplois en France. Le silence du SNCP sur les libertés syndicales et l'acharnement sur ceux qui défendent l'emploi en dit long sur la politique industrielle que le patronat de la branche du Caoutchouc mène.

Le SNCP, fidèle à son habitude quand il s'agit de parler salaires, « rentre dans sa coquille » et n'écoute plus les organisations syndicales. Le sujet principal de la négociation salariale de la branche ne portait que sur l'application de l'accord (article 4) du 11 janvier 2008 dont le ministère a exclu l'indexation sur le SMIC (interdit par la loi). C'est un élément essentiel à la revalorisation des autres coefficients du 140 au point de raccordement (240) et qui met en difficulté les signataires. La CGT a rappelé les limites de l'accord de 1984 et a proposé la négociation d'une grille salariale avec 1600 € au coefficient 130. La délégation patronale demande une suspension de séance suite à une divergence sur ce point.

⇒POUR LA CGT, C'EST TRÈS CLAIR, LES REVENDICATIONS SUR LES SALAIRES SONT :

- 1600 € brut au coefficient 130 ;
- la valeur du point à 8,53 €;
- la reconnaissance de la formation, des diplômes et des qualifications ;
- Un rapport de 1 à 5 du 130 au 880 (1600 € au 130 et 8 000 € au 880).

Rien ne remplacera la mobilisation et l'action des salariés de la branche pour obtenir satisfaction sur nos revendications. Les mobilisations précédentes sur les salaires portées par la CGT ont amené un point positif : plus aucun coefficient en dessous du SMIC, alors qu'il y a quelques mois, du coefficient 130 au 190, tous étaient en dessous du SMIC (8, 44 €). Aujourd'hui, cela ne suffit plus. Il faut passer au cap supérieur et il va falloir rassembler rapidement les salariés autour de nos propositions.

• Le 2^{ème} point fut la présentation du « Contingent d'heures supplémentaires ».

Le SNCP essaie de « culpabiliser » les organisations syndicales en prétendant qu'elles « en feraient des malheureux » en refusant de négocier l'ouverture du contingent d'heures supplémentaires...

La CGT réaffirme que ce n'est pas en ouvrant le contingent d'heures supplémentaires que l'on va répondre aux besoins des salariés des PME. Il est évident qu'en maintenant les salariés dans un pouvoir d'achat de misère, les salariés des PME se trouvent dans une situation difficile et leur seule issue est souvent de faire des heures supplémentaires.

Le SNCP fait la présentation des documents sur le paiement des heures supplémentaires dans une PME et d'un projet d'avenant concernant toute la branche (annexe 2 – 6-4 de la CCN) alors que la CGT demande l'ouverture de négociations sur la reconnaissance de la pénibilité au travail, le patronat veut l'aggraver en utilisant les salariés au maximum de leurs capacités physiques et intellectuelles.

⇒ LA CGT NE NÉGOCIERA PAS LE RECUL SOCIAL. L'OUVERTURE DU CONTINGENT D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES AMPLIFERA LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES SALARIÉS. LA CGT EXIGE L'OUVERTURE DE RÉELLES NÉGOCIATIONS SUR LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL.

L'Assemblée Générale de la branche du CAOUTCHOUC prévue le 28 AVRIL 2008 est très importante afin d'aborder les thèmes cités ci-dessus nécessitant un débat et des décisions avec les camarades mandatés. Sans oublier les fermetures de sites tels que KLEBER/TOUL, l'externalisation de la chaufferie de BOUR-GES, les attaques générales du patronat contre les élus CGT à BARRE-THOMAS, SEMPERIT, GOODYEAR DUNLOP, MICHELIN, ...etc.

La situation actuelle au niveau national, et particulièrement dans notre branche, nous interpelle quant à la question de la syndicalisation qui doit être le moyen de lutter efficacement contre le patronat.

Pour infos:

- → Manifestation inter-professionnelle et Régionale à Nancy le 11/04/08 départ à 14 h30 Place Stanislas : contre la désindustrialisation.
- → Manifestation des syndicats CGT du Groupe TOTAL à Paris Porte Maillot le 16 mai 2008 contre la stratégie de la casse industrielle du TOTAL.

F CGT	COUPON REPONSE ASSEMBLEE GENERALE DE LA BRANCHE CAOUTCHOUC LE 28 AVRIL 2008 A 9H 30 - SALLE PERROUAULT.
Syndicat :	
Établissement :	
Adresse :	
Nombre de participa	nts:
26	A retourner par courrier ou par fax à : F.N.I.C-CGT - CASE 429 3,rue de Paris- 93514 Montreuil Cedex./Tél : 01-48-18-80-36/Fax :01-48-18-80-35.email : fnic@cgt.fr.